

Les Chapelles-Bourbon, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

**REÇU Le**

- 5 SEP. 2025

**Mairie de Pécy 77970**

**MAIRIE**  
**à l'attention de Mr le Maire**  
**2A rue du Prieuré**  
**77 970 PEZY**

Nos réf : KA

Objet : Révision du PLU de Pécy – Avis PPA

Dossier suivi par : Karine ANDRE ([k.andre@valbriard.fr](mailto:k.andre@valbriard.fr))

Monsieur le Maire,

A la suite de l'arrêt du projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de Pécy, par délibération du conseil municipal du 17 juillet 2025, vous avez notifié à la Communauté de Communes du Val Briard, l'intégralité du dossier pour avis.

Au regard de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de développement durable, la Communauté de Communes du Val Briard s'attache à examiner, au travers des Plans Locaux d'Urbanisme des communes, le niveau de contribution de chacune, au projet global de territoire.

A la lecture des pièces transmises, il apparaît que les dispositions du règlement écrit, du règlement graphique et des Orientations d'Aménagement et de Programmation, permettent bien d'assurer une mise en cohérence forte du Plan Local d'Urbanisme de Pécy avec les ambitions du Plan Climat Air Energie Territorial du Val Briard, en matière de bâti-aménagement, de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique, de résilience énergétique, de qualité de vie, de mobilité, d'agriculture, de préservation des paysages et de gestion des déchets.

L'intégration des enjeux environnementaux du Plan Climat Air Territorial du Val Briard (PCAET) dans le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, et les mesures prises par les élus

**Siège administratif :**

Ferme Jean-Jacques BARBAUX  
2, rue des Vieilles Chapelles  
77610 Les Chapelles-Bourbon  
Tél. : 01 64 51 33 26  
Facebook : [@valbriard](https://www.facebook.com/@valbriard)  
[www.valbriard.fr](http://www.valbriard.fr)

*Établissement Public de Coopération Intercommunale.*

*Communauté de Communes du Val Briard :*

Bernay-Vilbert • Châtres • Courpalay • Courtomer • Crèvecœur-en-Brie • Favières • Fontenay-Trésigny • La Chapelle-Iger • La Houssaye-En-Brie • Le Plessis-Feu-Aussoux • Les Chapelles-Bourbon • Liverdy-En-Brie • Lumigny-Nesles-Ormeaux • Marles-en-Brie • Mortcerf • Neufmoutiers-en-Brie • Pécy • Presles-en-Brie • Rozay-en-Brie • Vaudoy-en-Brie • Voinsles

pour l'atteinte des objectifs communs, m'invitent à émettre un avis favorable sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de Pécy.

Toutefois, de nombreuses coquilles subsistent dans certaines pièces écrites. Si ces dernières avaient déjà été dénoncées au cours de la réunion avec les Personnes Publiques Associées, elles sont de nouveau rappelées dans l'annexe suivante.

Vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces quelques corrections et enregistrer cet avis au registre des avis des Personnes Publiques Associées, permettant au commissaire enquêteur d'établir son rapport, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,  
Marc CUYPERS



## ANNEXE :

- **2.2.1-Rapport de Présentation\_première partie :**
  - o (p13) Les transports : Organisation des transports publics (urbains et scolaires), en ligne régulière, sur le territoire du « Val Briard » et non du « Val Bréon »
  - o (p17) La communauté de communes a décidé la création de la ZAC du Val Bréon 2 aux Chapelles-Bourbon, sur « 60 hectares » et non « 150 hectares »
  - o (p185) Axe 5 : « Energies Renouvelables » et non « Nouvelles énergies »
- **2.2.2-Rapport de Présentation\_deuxième partie :**
  - o (p21) le PCAET de la Communauté de Communes du Val Briard a été approuvé le « 06/04/2023 » et non le « 30/11/2021 »
- **2.2.3-Evaluation Environnementale :**
  - o (p48) Axe 5 : « Energies Renouvelables » et non « Nouvelles énergies »